



Emprunt contracté pour un objet que mon ex a gardé

Par **chris43**, le **27/11/2009** à **22:08**

Bonjour, rnJ'ai signé pour un prêt sur 10 ans pour un objet que mon ex, dont je suis séparée depuis peu, a gardé (et dont je ne veux pas d'ailleurs). rnLa signature s'est faite alors que je n'allais pas bien mentalement (dépression non soignée). rnJe suis actuellement sans ressources et mon ex a coupé les ponts avec moi donc ne versera pas sur mon compte le montant des mensualités comme il me l'avait dit quand je l'ai quitté. rnQue puis-je faire ? La banque m'a conseillé, pour limiter les frais bancaires suite au rejet des retraits automatiques, de leur demander d'annuler cette autorisation de retrait, ce que j'ai fait, mais maintenant je pense que la société de crédit va se retourner contre moi... Quelle solution puis-je envisager ? rnMerci d'avance pour votre réponse.